



## Mensualisation et contrat hebdomadaire

-----  
Par MAT21

bonjour,  
je suis étudiant et j'ai travaillé du 7 juillet au 31 AOUT dans une grande surface, avec des CDD a la quinzaine pour remplacer des salariés en congés.  
mon contrat précise un brut mensuel de 1834 EUROS pour 159,25 HEURES de travail.  
Du fait de la mensualisation et de la configuration des jours travaillés sur le mois d'aout, j'ai effectué réellement sur le mois d'aout 165 heures, mais payé quand même 1834 EUROS , ce qui ne fait plus le même taux horaire au final.  
ma question est : est ce légal de mensualiser un salaire pour des contrats à la quinzaine ?  
merci

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Mensualiser ne veut pas dire forfaitiser.  
Un salarié mensualisé perçoit lui aussi des heures supplémentaires s'il en accomplit.

-----  
Par MAT21

Bonjour,  
merci de votre réponse MOROBAR. Mais il n'y a pas eu forcément d'heures supplémentaires, c'est juste que la manière dont a été fait le planning hebdomadaire a fait que j'ai réalisé 165 heures au lieu de 159h25